Carte Tarifaire
Bolt Variable

Juin 2026 / Résidentiel / Gaz

La plateforme énergétique à contre-courant

Une facture transparente

Le prix de votre énergie est toujours basé sur le prix du gaz sur le marché. À cela s'ajoutent les frais de réseau ainsi que les contributions destinées à l'État et au gestionnaire de réseau. Enfin, Bolt facture des frais de plateforme.

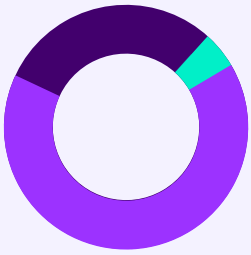

Composition de votre facture d'énergie

- Gaz provenant du marché de gros
- Frais de réseau et contributions
- Frais de plateforme

Pourquoi proposons-nous du gaz ?

Le gaz n'est pas encore durable. Nous le proposons uniquement si vous souscrivez aussi à l'électricité chez Bolt. Vous n'avez ainsi **pas besoin de passer par deux fournisseurs différents** et vous pouvez tout de même profiter d'une électricité durable. Comme il est actuellement très difficile d'acheter du gaz vert en Belgique, nous achetons du gaz naturel sur le marché de gros.

Prix

TTC

Frais de plateforme	+	*Gaz provenant du marché de gros* (c€/kWh)	
			Consommation
€ 10,99 / mois		Prix annuel estimé [1]	5,83
		Prix mensuel	5,16

Les frais de plateforme couvrent les coûts liés à la gestion de notre plateforme énergétique : du service client et de la facturation aux systèmes informatiques et au suivi de votre contrat d'énergie. Nous veillons ainsi à ce que tout fonctionne de manière fluide et transparente en coulisses.

Un tarif honnête, sur le long terme

D'autres fournisseurs vous attirent avec des prix cassés, qui augmentent fortement après une courte période promotionnelle. Chez Bolt, vous bénéficiez d'un prix juste et stable, sans frais cachés ni mauvaises surprises.

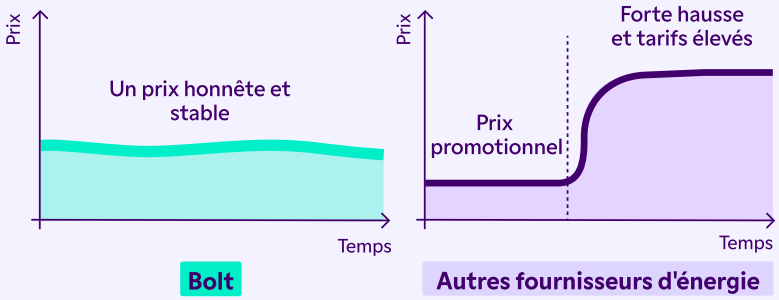

Distribution et transport TTC

	Coûts de distribution				*Transport*	*Relevé de compteur*
	Petite consommation <= 5.000kWh		*Consommation moyenne > 5.000 kWh et <= 150.000 kWh*			
Flandre	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	(c€/kWh)	(€/an)
Fluvius (Gaselwest)	-	-	-	-	0,1654	-
Fluvius (Iveka)	-	-	-	-	0,1654	-
Fluvius (Iverlek)	-	-	-	-	0,1654	-
Fluvius (Sibelgas)	-	-	-	-	0,1654	-
Fluvius Antwerpen	2,257	15,68	0,905	83,22	0,1654	18,92
Fluvius Halle-Vilvoorde	2,496	17,59	0,981	93,38	0,1654	18,92
Fluvius Imewo	2,628	18,61	1,024	98,81	0,1654	18,92
Fluvius Kempen	2,275	16,17	0,882	85,83	0,1654	18,92
Fluvius Limburg	2,240	14,59	0,983	77,46	0,1654	18,92
Fluvius Midden-Vlaanderen	2,317	16,33	0,909	86,71	0,1654	18,92
Fluvius-West	2,695	19,03	1,055	101,02	0,1654	18,92
Fluvius Zenne-Dijle	2,602	18,40	1,017	97,72	0,1654	18,92
Wallonie						
ORES (Brabant Wallon)	4,198	31,91	2,115	140,93	0,1654	-
ORES (Hainaut Gaz)	4,198	31,91	2,115	140,93	0,1654	-
ORES (Luxembourg)	4,198	31,91	2,115	140,93	0,1654	-
ORES (Mouscron)	4,198	31,91	2,115	140,93	0,1654	-
ORES (Namur)	4,198	31,91	2,115	140,93	0,1654	-
TECTEO RESA	4,640	34,59	2,259	122,05	0,1654	-
Bruxelles						
SIBELGA	1,990	15,90	1,447	43,07	0,165	24,95

Taxes et redevances TTC

	Flandres	Wallonie	Bruxelles
Contribution sur l'énergie (c€/kWh) [2]	0,1058	0,1058	0,1058
Accise fédérale (c€/kWh)	0,8724	0,8724	0,8724
Redevance de raccordement (c€/kWh) [3]	-	0,00750	-

Obligations de service publique (Bruxelles) €/an

6 of 10 m3/h [4]	3,56
6 of 10 m3/h [5]	12,54
16 m3/h	30,40
25m3/h	75,18
40 m3/h	150,35
65 m3/h	376,00
100 m3/h	522,79
160 m3/h	671,36

Informations sur les éléments et la formule tarifaire

Comment le coût de mon énergie est-il calculé ?

Le coût de l'énergie est déterminé par Bolt sur la base des prix de gros. Nous appliquons la formule **TTF + coût affréteur.** C'est le coût que Bolt doit payer à un partenaire pour assurer l'approvisionnement en gaz. [6]

Type de compteur	TTF Q1 2026	Formule tarifaire (€/MWh, HTVA)
Simple	38,50 €/MWh	TTF * 1,0302 + 9,013

Paiement et facturation

La signature de ce contrat ne peut se faire qu'en ligne. Le mode de paiement (prélèvement automatique ou virement bancaire) ainsi que le canal de communication (courrier ou e-mail) est choisi par le client. En cas de non-paiement dans le délai indiqué par le premier rappel, **une lettre de mise en demeure sera envoyée et facturée 15 €.** Si la somme due n'a toujours pas été perçue après le deuxième rappel, le client particulier est tenu de payer des intérêts moratoires au taux d'intérêt légal, le client professionnel, au taux d'intérêt stipulé dans la loi sur le retard de paiement dans les transactions commerciales d'août 2002. Lorsque la facture est transférée à un tiers, **une indemnité forfaitaire de 10% sur chaque montant impayé sera facturée,** avec un minimum de 55 EUR, à titre de compensation pour frais de recouvrement extrajudiciaires et ce, sans préjudice d'autres dommages et intérêts.

Duree des conditions du contrat de fourniture

Les conditions du contrat de fourniture sont d'application pour une durée indéterminée.

Informations concernant la formule tarifaire

L'indice TTF est défini comme suit : c'est la moyenne arithmétique des prix TTF "Day Ahead". Les prix TTF Day Ahead sont publiés quotidiennement. Le tableau ci-dessus indique le prix de vente basé sur la valeur TTF la plus récente.

Dans la facturation, la consommation journalière est multipliée par la valeur de la TTF pour cette journée. Si la consommation à facturer obtenue auprès du gestionnaire de réseau ne contient aucune valeur de jour, nous redistribuerons la consommation pondérée RLP (publication par Synergrid).

Bolt peut appliquer de nouveaux paramètres ou de nouveaux composants à la formule tarifaire, à condition que les paramètres actuels ne soient plus représentatifs de la valeur économique, soient supprimés, ne soient plus disponibles, ne soient pas publiés ou soient publiés de manière irrégulière. Dans ce cas, Bolt s'efforcera de maintenir un niveau de prix équivalent. Le coût de l'énergie, qui varie en fonction de l'évolution des paramètres qui composent la formule tarifaire, est calculé sur base de l'indice applicable pendant la période pour laquelle vous êtes facturé lors du calcul de votre consommation réelle. Les montants mentionnés dans votre relevé peuvent donc différer des prix indiqués ci-dessus.

L'abonnement mensuel pour l'utilisation de la plateforme est calculé au prorata par point raccordement (gaz et/ou électricité) et est facturés sur chaque facture d'acompte ou de régularisation. Cela couvre les frais d'exploitation fixes de Bolt.

Les tarifs susmentionnés pour l'utilisation du réseau sont les coûts approuvés par le régulateur compétent. Le montant des taxes, prélèvements, contributions et surtaxes sont les valeurs les plus récentes, publiées par le législateur au moment de la création des présentes conditions particulières. Toute modification de ces éléments sera facturée en totalité au prix coûtant tel que défini dans les conditions générales de vente du contrat de fourniture. Cela peut également être fait rétroactivement.

Questions ou commentaires?

Notre équipe se feront un plaisir de vous aider du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

bonjour@boltenergie.be

02 899 33 00

1. Ce prix annuel estimé est basé sur l'évolution actuelle et prévue des prix pour les quatre prochains trimestres.
2. Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette contribution est majorée d'un montant forfaitaire de 0,0075 €.
3. Tarif variable en fonction de la consommation annuelle : 0 - 20 000 000 kWh : 0,0660 c€/kWh.
4. Si la dernière consommation annuelle normalisée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.
5. Si la dernière consommation annuelle normalisée dépasse 5 000 kWh.
6. Les valeurs de l'indice TTF sont publiées quotidiennement sur : https://www.powernext.com/spot-market-data